

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

---

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 260

présenté par  
M. Rupin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 8 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.